Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 11 Moharrem 1444 9 Août 2022	N° 93	38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1699**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1700**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1705**
Homologation de résolutions **1706**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1706**
Avis aux créanciers..... **1708**
Convocations
Sociétés anonymes **1709**
Autres sociétés **1712**
Divers
Avis au public..... **1712**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Office National Du Thermalisme et De L'hydrothérapie..... **1713**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination du commissaire aux comptes

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, en date du 13/7/2022 enregistré à la recette des finances La Charguia le 15 juillet 2022 quittance n°M095569 enregistrement n°22705713 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 19/7/2022 dossier n°202255487, il a été décidé de modifier la huitième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 février 2022 portant nomination de la société Commissariats, Audit et Organisation SARL représentée par Mr Mohamed Hachicha en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2021-2022-2023 comme suit :

"L'assemblée générale ordinaire décide de nommer Mr Mohamed Hachicha, Expert-Comptable Membre de l'OECT en tant que commissaire aux comptes de la Société Dar Assabah pour les trois exercices 2021-2022-2023".

2022T00868SANB2

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

RNE : 0000393H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 14 juillet 2022 enregistré à la recette des finances La Charguia le 15 juillet 2022 quittance n°M095570 enregistrement n°22705714 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 19/7/2022 dossier n° 202255487 il a été décidé :

- La continuité de l'activité de la société, et ce en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022T00869SANB2

Augmentation de capital réalisée

Société «LAND'OR»

Société anonyme

Siège social : Bir Jedid - 2054 Khelidia Tunisie

La société LAND'OR SA informe le public et ses actionnaires que l'augmentation en numéraire du capital social de la société de la somme de 3.408.007,000 dinars avec exercice du droit préférentiel de souscription, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 19/11/2021 et ouverte à la souscription le 13/5/2022, conformément au prospectus visé par le CMF en date du 27 avril 2022 sous le n°22-1075, a été réalisée dans la limite de 75% du montant initialement prévu (soit un montant en nominal de 2.557.909,000 dinars)en vertu du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration n°02/2022 du 20/4/2022, et ce, par la souscription de 2.557.909 actions nouvelles au prix d'émission de 9,000 dinars chacune, soit 1 dinar de valeur nominale majorée par une prime d'émission de 8,000 dinars.

Le capital social de la société LAND'OR SA est ainsi porté de 11.226.376,000 dinars à 13.784.285,000 dinars divisé en 13 784 285 actions nominatives de nominal de 1 dinar chacune.

Les P.V relatifs à la réalisation de l'augmentation du capital et la liste des souscripteurs sont déposés au Registre National des entreprises en date du 14/7/2022.

Par ailleurs, le conseil d'Administration réuni le 25/02/2022 a décidé que les 2 557 909 actions porteront jouissance en dividende à partir du 1er Janvier 2022.

2022R01979SANB2

Institut Polytechnique des Sciences Avancées du Sud -IPSAS-

Sté anonyme

Capital : 2 000.000 dinars

Siège social : Avenue 5 Août, Rue Said Boubaker Sfax

Identifiant Unique : 418435R

En vertu du procès-verbal de la réunion des actionnaires formant le capital social de la société Institut Polytechnique des Sciences Avancées du Sud, tenue le 30 juin 2022, tel qu'enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax en date du 27 juillet 2022 sous le numéro 11078087 quittance n°22702311 et déposé au registre national des entreprises en date du 02/8/2022 sous le numéro 202262445.

Il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du contrat de vente établi par le Président Directeur Général de la société, Monsieur Najib Kammoun avec Messieurs Jameleddine Belgaroui et Ahmed Belgaroui par un acte sous seing privé rédigé par deux notaires en date du 14 juin 2016 et relatif à l'immeuble dénommé Leila Yahlen objet du titre foncier n°46645 Sfax.

- Approbation que le Président Directeur Général de la Société Monsieur Najib Kammoun jouit à la date de la signature du contrat de

vente au profit de la société de la qualité de Président Directeur Général et dispose de tous les pouvoirs l'habilitant à signer le dit contrat.

- Pouvoir pour formalités.

2022X00968SANB2

Avis

BAXEL TUNISIE S.A

Société anonyme

Au capital de 900.000 DT

Siège social : 20 rue des Entrepreneurs La Charguia II Ariana

Identifiant Unique : 1267372 L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'AGO du 18/02/2022, enregistré à la Recette des Finances rue de Paradis-Ariana le 15/4/2022 sous le n°22703049 Quittance n°51183, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Le renouvellement du mandat de Christophe BASSIL, Mohamed Amine CHABCHOUB, Chrystel Rare BASSIL et la Société BAXEL HOLDING en tant qu'administrateurs pour une période de Trois (03) ans qui se terminera avec l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

- Nomination de la Société «ABCC AUDIT» en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Et en vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration le même jour, enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana en date du 18/4/2022 sous le n°22703077 Quittance n° 51803, il a été décidé de renouveler le mandat de M. Christophe BASSIL en tant que Président Directeur Général de la Société pour une durée de Trois (03) ans expirant avec la tenue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023

Un exemplaire de chaque procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises en date du 20/4/2022 sous le n°202229103 et du 10/5/2022 sous le n°202233460.

2022402000SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital

Transfert de siège social

SOCIETE ESPRIT ELECTRO

SARL au capital de 350.000 dinars

Siège social : 23 Avenue Khaled Ibn El Walid l'Aouina 2046 - Tunis

M.F : 1537178P/B/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 13 Juin 2022 enregistré à la recette des finances de la Goulette - Tunis le 13 Juin 2022 sous le n°22504142 et quittance n°84394 et déposé une copie au registre national des entreprises de Tunis ; il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de la société de 350.000DT à 850.000DT, quittance n°2022P73732009 en date du 4/7/2022.

- Le transfert du siège social au 63 Avenue Jaoudet El Hayet - Chotrana 1, 2036 Soukra - Ariana quittance n°2022F49718485 en date du 01/8/2022.

2022R01999SRLB2

PITTURE ITALIANE MIDDLE EASTE & AFRICA SARL

Société à Responsabilité Limitée

Non-Résidente

Capital social : 150.000 DT

Rue du Lac Victoria - Résidence Lac 2001 - Imm. TANIT - Bloc C - - Appartement C2-1 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

I.U : 1496052X

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 22/3/2022 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajane - Tunis, le 25/4/2022 sous le Qn°M040875 En°22802441.

Les associés décident de transférer le siège social du 6, Rue Ibn Hazm- Cité Jardins- Le Belvédère - 1002 Tunis à la Rue du Lac Victoria - Résidence Lac 2001 - Immeuble TANIT - Bloc C - Appartement C2-1 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Madame Simona Codardo a décidé de démissionner de son poste de gérante.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1496052X en date du 4/7/2022 sous dossier n°202250990.

2022402003SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente défini par sa signature le 10 juin 2022, enregistré à la recette des finances de Korba le 24 juin 2022, Quittance n°M038507, Immatriculation n°22201380 juin 2022.

Mr Samir Ben Hssine Mobarek résident à la rue de Tabarka, Korba, Nabeul, a vendu à Mr Yamen Ben Abderrahmen Jlassi résident à Zaghwen. La totalité du fonds de commerce existant au local situé à l'avenue Habib Bourguiba Korba (route de Nabeul) qui est destiné à l'activité de restauration légère et pizzeria avec tous ses éléments Moraux et intangibles. Toute opposition est recevable au siège de l'origine commerciale sus-indiquée, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la publication de l'avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet acte de vente est déjà publié au journal (la Presse) le 7 juillet 2022.

2022T00857FCCC2

Avis

Suivant acte S.S.P du 28/6/2022 enregistré à la recette des finances cité enasser le 28/6/2022, quit M061290, enreg 22202602, Madame Elhem Cherif C.I.N n°04780395, demeurant route x20 jardin el menzeh 2 Mnihla a cédé le fonds du commerce exploité route X20 jardin

elmenzeh2 Mnihla, avec ses éléments corporels et incorporels à la société MS SAFETY AUTO matricule unique 1666044T gérant M Soufiene Bousarssar C.I.N n°07443886.

Les oppositions au montant de la cession seront adressées à l'adresse du bénéficiaire indiqué dans les 20 jours qui suivent l'apparition au JORT.

Cette annonce est apparue aux journaux Houria et le Quotidien du 28/7/2022.

2022T00860FCCC2

Avis

Suivant acte S.S.P du 17 Février et 4 Mars 2022 enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur Tunis le 17/5/2022, quit M036143, enreg 22201458, la Société Rayen Com représentée par son gérant Ali Bhar C.I.N 070002282 siège social 7 rue Azouz Rebai Manar 3 Tunis a cédé le fonds de commerce exploité Commerce de produit de communication et informatique dans le local 4 bis Rue El Jazira Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à la Sté Mohdher Ben Ghorbel représentée par son gérant Mondher Ben Ghorbel C.I.N n°00196594 siège social 03 rue la valette bab Bhar Tunis.

Les oppositions au montant de la cession seront adressées à la cessionnaire à l'adresse de son siège social dans les 20 jours qui suive l'apparition au JORT.

Cette annonce est apparue aux journaux Achourouk et le Quotidien du 17/6/2022.

2022T00861FCCC2

Avis

Suivant acte S.S.P du 01/6/2022 enregistré à la recette de Montplaisir le 02/6/2022, quit M059045, enreg 22203164, la Société resto and serves représentée par son gérant Mohamed Sabri EL HOSNI C.I.N 00793429 siège social à rue Sawsen el Menzah 5, 2037 Ariana a cédé le fonds de commerce exploité café et buvette dans le local Résidence Babel bloc A RC boutique 1 Montplaisir Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à Monsieur El Habib Harzallah C.I.N n°08732134 et Madame Amani Argouibi C.I.N n°07160452, demeurant à l'adresse du fonds de commerce.

Les oppositions au montant de la cession seront adressées aux bénéficiaires à l'adresse au local du fonds de commerce dans les 20 jours qui suive l'apparition au JORT.

Cette annonce est apparue aux journaux Achourouk et le Quotidien du 17/6/2022.

2022T00862FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Denden le 02/8/2022 sous le n°22202299 quittance n°M053824 Mme Rachida Saadi a vendu à Mme Boutheina Bent Lotfi Draoui épouse Ahmed Abdelaal la totalité du fonds de commerce sis au centre commercial Tarek Ibn Zied cité El Amal Manouba exploité comme restaurant et fast-food nommé «MAC Régal».

Les oppositions seront reçues entre les mains du Maître Dalila Mrad avocat à la cour de cassation son bureau au n°54 rue Bab Saadoun Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 4/8/2022.

2022T00864FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation rédigé par les maître Najoua Amri et Maher Sbiha daté du 28/7/2022 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 29/6/2022 quittance n°M054874 les héritiers du feu Mahmoud Riahi sa femme Leila Ben Salem sa mère Fatma Ben Ammar et sa fille Sondos Riahi ont doné à leur fils Oussama Riahi tout le fonds de commerce exploité pour réparation télé et radio sis à l'avenue de l'indépendance Zaghouan.

Toutes oppositions seront déposées entre les mains du Maître Najoua Amri son bureau au n°11 avenue de l'indépendance Zaghouan pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cette annonce a été parue aux journaux Le Quotidien du 15/7/2022 et Echourouk du 13/7/2022.

2022T00865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé date du 26/7/2022 signature légalisée devant la municipalité de Nefza au même jour et enregistré en date du 26/7/2022 à la recette des finances de Nefza n° de quittance M017800 n° d'enregistrement 22700442 Mme Nozha Ben Mokhtar Abidi vent et cède le fonds de commerce lui appartenant consacre au restaurant spécialisé aux repas légers et Pizza situé à Wechtata Nefza Béja avec tous les éléments corporels et incorporels à Mme Leila Ben Bechir Mansouri.

Eventuels oppositions doivent se faire au local du fonds de commerce situé à Wechtata Nefza Béja dans un délai de 20 jours à compter de la republication du présent avis au JO de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet extrait a été publié au journal : Le Quotidien du 3/8/2022.

2022T00870FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Kabaria le 26/7/2022 enregistrement n°22200982 quittance n°M043709 Mme Nabiha Bent Bachir Ben Friha vend la totalité du fonds de commerce à Mr Karim Ben Mohamed Ben Farhat avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité vente tous fournitures de café situé à Rue 10199 Appartement Saada n°17 Elwardia 2 Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à la Rue 10115 Elwardia 4 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 4/8/2022.

2022R01977FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 22 et 26 Juillet 2022 et enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul le 29/7/2022 (Reçu n°M071560 enregistrement n°22209208) Monsieur Yanis Abderrahmane (C.I.N n°09046724) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Akrem Alzemiti (C.I.N n°09851664) sise à l'Avenue Mohamed V (5) Nabeul Exploite "Café 1ère Catégorie" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce Avenue Mohamed V (5) Nabeul dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk en date du 3/8/2022.

2022R01990FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 28 Juillet 2022 et enregistré à la recette des finances Cité Tadaman le 29/7/2022 (Reçu n°M070289 enregistrement n°2223103) Monsieur Salah ALAGNAQUI (C.I.N n°08315040) par procuration privé enregistré à la recette des finances Cité Tadaman le 20/7/2022 sous le numéro 2282970 a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Aisha ALSBAHI (C.I.N n° 03697716) sise aux Jardins Elmenzeh Route X20, frais immobilier n°49491 Exploite "SALON DE THE" sous un nom commercial "VECTORIA" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être Présentées entre les mains de l'Avocat Maher Touiti à l'adresse de son bureau sis 07 immeuble ALJA WHARA route Mateur - Wad Elile, Manouba dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien et Alchourouk date du 3/8/2022.

2022R01991FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès sous le n°22204798 le 27/7/2022, quittance M44956, Mme Zina Ben Jlil a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour objet café à rue Aboulkacem Echabbi Tbelbou Gabès à M Samia Fandouli à la somme de seize milles dinars 16000 d et il a été publié dans le journal AL-SHOROUK du 29/7/2022 page 15.

Les oppositions au payement du prix peuvent être formulées au domicile de vendeur au n°88 cité el Amal Gabès et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

2022R01992FCCC2

Avis

En vente d'un acte sous seing privé du 26/7/2022 enregistré à la recette des Finances du Kasserine le 27/7/2022 quittance n°M069214.

Bouazzi Laila a vendu à Lazhar Nassri et Mondher Nassri et Atef Hlimi.

La totalité du fonds de commerce «alkhalil prêt à porter» situé à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine les oppositions doivent être faites dans les délais entre les mains de Maître Garsalli Zouhaier.

Le présent avis a été publié au journal (Achourouk) et Le Quotidien le 28/7/2022 N° IP222/7133.

2022R01997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 26/7/2022 sous le n° 22203621 (quittance n°M071693) Mr Mohamed Bourawi Elatrous titulaire de la carte d'identité n° 06473212 demeurant à la rue Hédi Chaker Grombalia a vendu à Mr Aissawi Ezeddin demeurant à Ktar Elaala titulaire de la carte d'identité n°09809795 la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local sis au souk municipal de Grombalia en tant qu'épicerie.

Les oppositions doivent être déposées au domicile du fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "Echourouk" le 5/8/2022.

2022R02000FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte enregistré à la recette des finances rue boulbaba Mrabet Gabès sous le n°22204753 le 26/7/2022, quittance m44628M Kamel Ben Hadi Chibani a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour objet alimentation générale cité rue ilhazamiya tbelbou Gabès à Mr Slah Hafi à la somme de quatre milles cinq cent dinars 4500 et il a été publié dans le journal AL-SHOROUK à la date du 28/7/2022 page 23.

Les oppositions au payement du prix peuvent être formulées au domicile de vendeur à cité kayrawoin Tbelbou Gabès et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

2022R02001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 22-6-2022 enregistré à la recette des finances de Midoune Djerba le 24/6/2022 quittance n°M046472, Mr Ben Taghaline Fares titulaire de la CIN 13464967 délivrée le 12/5/2014 a vendu à Mr Elmoatamed Elmouldi titulaire de la CIN 09110473, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la zone touristique Aghir Djerba Djerba dans le commerce d'un café.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au domicile élu de l'acheteur au local du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 22/7/2022.

2022R02002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 19/3/2021 enregistré à la recette des finances Kalaa Kébira le 16/4/2021 sous n°21200744 quittance n°M20277 Oussama Dhriwa, titulaire de la CIN

n°12827745 demeurant à Rue Sidi Zayed Kalaa Kébira a vendu à Mr Mohamed Boukottaya titulaire de la CIN n°05559528 demeurant à la Rue Habib Thameur Kalaa Kébira pour son compte la totalité du fonds de commerce du local destiné vente en détail produits alimentaires sise à rue 20 Mars Kalaa Kébira Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné dans un délai de 20 jours à l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 5/8/2022.

2022S00914FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 26/7/2022 enregistré à la recette des finances route El Ain, Sfax Quittance M046020 enregistrement 22202777, Anas Ben Taoufik Moalla, titulaire de la C.I.N n°08153673, demeurant à l'Avenue Chaker Rue Khalil n°32, El Ain, Sfax a cédé à Said Ben Mohamed Affes, titulaire de la C.I.N 08192874, demeurant à Route Saltnia km 6 Zanket Zitouna, Sfax, la totalité du fonds de commerce (jardin d'enfant et garderie) sise à Route El Ain km 5,5 Rue Khaireddine Becha, Sfax Sud, Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de maître Anis Gargouri Avocat à 12, rue Salem Harzallah, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Achourouk» du 29/7/2022 sous le n°IP422/1041.

2022X00969FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 26/4/2022 par Me Ben Mahmoud Adel avocat à Sfax, signé le 26/4/2022 et le 27/4/2022, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 14/6/2022 sous le n°22202700, reçu n°M051867, la société tunisienne du commerce international sise à la route de l'aéroport km 0.5 Sfax a vendu à Rim Dridi, sis à Sakit Ezzit cité elons 2 n 253 Sfax, le Fonds de Commerce, avec tous les éléments corporels et incorporels exploité comme magasin préparé pour vente produits différentes en détail sis à la route de l'Aéroport km 0.5 Sfax. Cet extrait a été publié au journal quotidien "Alsabah" n°23402 du 29/7/2022 page 14 et les oppositions se font entre les mains du Me Adel Benmahmoud à son étude sis à immeuble Tapparoura Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au jort.

2022X00972FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 01/6/2022 quittance n°M054631 enregistrement n°22201415 Mr Hédi Ezedini titulaire la CIN n°07613063 a vendu à Mr Selah El Mahdawi titulaire de la CIN n°09147100, la totalité d'un fonds de commerce à usage «la vente des fruits secs» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à l'entrée de L'école D'Arafet route Gremda km 9 Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mr Selah El Mahdawi à l'adresse du fonds de commerce sis à l'entrée de l'école d'Arafet route Gremda km 9 Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée à Achourouk le 3/8/2022.

2022X00973FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 29/6/2022 quittance n°M048256 enregistrement n°22201829 Mme Ines Mjahed titulaire de la CIN n°08423504 a vendu à Mr Jamel Eddin Kammoun titulaire de la CIN n°08764328, la totalité d'un fonds de commerce à usage «la vente des fruits secs» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location de lieu sis à l'avenue Hédi Cheker Sakit Ezzit Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mr Jamel Eddin Kammoun à l'adresse du fonds de commerce sis à l'avenue Hédi Cheker Sakit Ezzit Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de - publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 3/8/2022.

2022X00974FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax le 3/8/2022 sous le n°22203453 quittance n°M064869 Sahar Hbiri CIN n°11074231 a vendu à Sahbi Ghorbel CIN n° 08791333 le fonds de commerce sis à la route Menzel Cheker km 1 Immeuble Saada Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au domicile élu étude Maître Adel Atitallah sis à IMM Attijeri Bank 3ème étage Sfax.

Cette vente a été publiée au journal (Achourouk) le 5/8/2022.

2022X00978FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par l'Avocat Maître Nethir Ben Yedder en date du 21-6-2022, enregistré à la recette des finances Bab Souika Tunis sous le numéro 22201393 du 28-6-2022, Mr Fraj Ben Othmane Ben Salah Zjdani titulaire de la C.I.N n°00589967 du 01-02-2005 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 12, rue AKKA Tunis exploité en CAFEEIRIA, à Mr Tarek Ben Manoubi Ben Haj Hassen Soussi titulaire de la C.I.N n°00330862 du 28-7-2016 avec tous ses éléments corporels et Incorporels. Cet avis a été publié aux Journaux Echourouk et Le Quotidien du 3-8-2022.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'Avocat Maître Nethir Ben Yedder sis au 11 Avenue Habib Thameur Tunis.

2022401997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Raoued le 28/6/2022, (quittance MO80830) Mr Mohamed Boumiza a vendu à Mme Mounira Benalaya la totalité du fonds de commerce ayant pour objet «fast-food» sis au 36 avenue Habib Bourguiba cité Ghazala Ariana, moyennant le prix de (40.000, 000 D).

Une annonce concernant cette vente a été publiée au journal Echourouk.

Toute opposition sera faite auprès de l'acheteuse dans l'adresse du fonds de commerce et au cabinet maître Abouda Faouzi 5 rue Aid Jabari Ariana.

2022401999FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 20/6/2022 enregistré à la recette des finances de Korba en date du 5/7/2022 (quittance n° M042021). Mr Amir ben Rachid Naouara titulaire de la CIN 06432381 a vendu à Mr Safwene Ben Abdessatar Achouri titulaire de la CIN 11620799 le fonds de commerce sis au 384 avenue Farhat Hached Korba destiné à la vente des produits alimentaires.

Les oppositions seront déposées entre les mains du vendeur qui a choisi son domicile élu à l'adresse du fonds de commerce vendu sis au 384 avenue Farhat Hached Korba dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal «El Chourouk» du 27/7/2022.

2022402002FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances du Beb Eljazzira, le 2/8/2022 (reçu M055976, Enregistrement 22302077) Afif Belguith (I.U / 00716183/B; a loué à Nadea Mekni, (CIN 07324929) la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en café 1ère catégorie, 98 Avenue 9 Avril Tunis pour une année du 1/8/2022 pour un loyer mensuel de 1200 Dinars.

Toutes les oppositions devront parvenir dans un délai de 20 jours partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 4/8/2022.

2022T00866FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/02/2011 enregistré à la Recette des Finances, à Charguia, le 14/3/2011, Quittance n°14104, Enregistrement n°11300994, et Avenant signé légalisé par les deux parties le 25/3/2016 et 01/4/2016. La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est au POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Monsieur Mohamed Ben Hassen Ben Salem Abid, matricule fiscal n°1053716/E/N/C/000, demeurant à l'Immeuble 20 appartement 58 rue Taher Naifer, cité Khadhra, Tunis, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés, et à la vente des produits Préparés El Mazraa situé à l'avenue Louis Braille n°129, cité Khadhra, Tunis, à compter du 01/3/2011.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 23/7/2022.

2022R01978FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Fouchena le 7/6/2022 quittance n°M053512. Mr Ridha Ben Habih Ben Hatab Tarchoun Titulaire de la CIN n°07108373 a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels el incorporels sis cité Jawhra avenue Monastir Mhamdia Ben Arous et dont l'activité est Café de 01/6/2022 au 31/5/2024 à Mme Chhiba Bent Cherif Jouini ep Kamel Jouni Titulaire de la CIN n°04462583.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 4/8/2022.

2022R01983FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 26/12/2018 et 19/7/2022, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 3/8/2022 sous le n°22301066, La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié aux héritiers de Mr Mohamed Ben Khomaïs Mitetou, à savoir Mr Sofiane, Mme Sameh et Mme Habiba le tout MITETOU, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par la moitié de l'emplacement n°302 du côté 304 au pavillon 3 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2017 au 31/12/2017, renouvelable par tacite reconduction.

2022R01998FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, enregistré le 14/6/2022, quittance sous n°M059375 Ali Ben Abderrazek Sayedi titulaire de la C.I.N sous n°05390075 a loué à Achraf Ben Khaled Jdidi titulaire de la C.I.N sous n°11600069, le fonds de commerce du café nommé «mariya» exploité au local sis à route Gremda Km 0.5 à Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Temps» et «Essabeh» du 02/8/2022.

Les oppositions seront acceptées entre les mains du maître Sofiene Abdelmelak dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

2022X00971FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Election d'un nouveau Bureau de syndic

Syndic des copropriétaires

«Résidence Les Roses»

Suivant P.V daté du 19/6/2022 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 01/7/2022 sous le n°2095301 quittance n°M041867, les copropriétaires de la «Résidence les Roses» sise à Ezzahra, ont élu le nouveau bureau de syndic pour le mandat de trois ans allant du 19/6/2022 au 18/6/2025 et qui est composé de :

Mr Lassaad Mejri : Président

Mr Khaled Boucherara : Membre

Mr Tarak Chabaan : Membre

Mme Amina Mejri : Membre.

2022R01982APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne d'Art Robotique

Objet : Renforcer la culture numérique et la technologie robotique.

Objectifs :

- Faire diffuser la culture de la technologie de la numérisation et de la robotique

- Aider les jeunes à acquérir des expériences sur le terrain les qualifiez pour le marché du travail et de l'investissement

- Aider les jeunes et les jeunes à innover et à inventer dans le domaine de la robotique

Siège : Cité Al Mostakbal - Rue Al Balsam en face café Monalisa - Sidi Bouzid

Président : Issam Hamdi

Secrétaire Générale : Maryem Mosbahi

Trésorier : Ridha Dhahri.

2022S00916APSF1

L'Association des Talents Sportifs, située à l'avenue de la poste, quartier "Fraijiya", Sidi Bouzid 9100, qui est dirigée par : M. Mohamed Guedri et ses membres sont : Ayman Guedri, Moncef Zaafouri, Mohamed El-Hadi Guedri, Mahmoud Dhaoui et Waheeda Ibrahmi.

Cette association a pour but de former, d'encadrer et d'entraîner différentes tranches d'âge des deux sexes en Taekwondo, kickboxing, karaté et kung fu.

Téléphone : 58221806

2022S00917APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Club Sport Pour Tous MAHDIA

Le siège de l'association : Borj Chalbi - Zahraa Mahdia 5199

Responsables :

Président : Mehdi Bouali

Vice président : Ali Halouani

Secrétaire général : Safya Mojbani

Trésorier : Nada Njim

Objectifs : Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les promouvoir aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Secteur : Sport pour tous.

2022S00918APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Sportive de la Faculté des Sciences de Sfax

Siège de l'association sportive : Faculté des Sciences, route de l'aéroport km 3

Objectif : Former et encadrer les étudiants et les attirer dans diverses activités d'importance, ce qui créerait une vie sportive qui aide à s'Intégrer et à ressentir un sentiment d'appartenance à la vie universitaire.

Spécialisés : Sports d'équipe et sports individuels

Document d'autorisation pour remplir une association sportive n°3115 le 27 juillet 2022

La composition de l'organe directeur de l'Association sportive :

Président de l'Association Sportive : M. Mabrouk Shaaban

Vice-président : M. Ali Rahmouni.

Trésorier : M. Yousry Ismail

Secrétaire générale : Mme Anna Charfi

Secrétaire général adjoint : M. Bachir Al-Alimi

Membre : M. Jalal Hajj Saeed.

2022X00977APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des hématologues du Sud

Local de l'association : Immeuble palmarium 4, 2ème étage, bureau n°22, avenue des martyrs Sfax

Thème : Association scientifique, culturelle et de divertissement.

Les objectifs de l'association :

- Renouer de bonnes relations d'amitié et de confraternité entre les hématologues du sud tunisien

- Rassembler les hématologues du sud tunisien

- Renforcer les efforts de l'état et encourager la réalisation d'études et de travaux scientifiques dans la spécialité d'hématologie

- Entreprendre des activités scientifiques, culturelles et de divertissement

- Créer des relations avec d'autres associations d'objectifs similaires

Procès de constatation : N°76953 à la date du 6 avril 2022

Les membres :

Président : Moez Elloumi

Secrétaire générale : Lobna Kammoun Bellaaj

Trésorière : Maha Charfi.

2022X00979APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Royal Class Billiards

Adresse : Rue Hédi Assoued 32 El Menzah 9.

Objectifs de l'association :

La formation et l'encadrement des jeunes et le développement de ses capacités physiques et techniques et le promouvoir aux plus hauts niveaux de sport et de moralité.

Les membres :

- Président : Seifeddine Issaoui

- Trésorier : Billel Hattab

- Secrétaire général : Khalifa Felhi.

2022402001APSF1

Homologation de résolutions

Communiqué

La Fédération Tunisienne des Agences de Voyages et de Tourisme (FTAV) informe qu'à l'issu de son assemblée générale élective du 21 Mai 2022 et suite aux décisions de la réunion du nouveau conseil d'administration du 25 mai 2022 (PV enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 6 juin 2022 quittance n°59337 enregistrement n°22802473), la composition de la nouvelle équipe qui assurera la gestion de la FTAV et de ses différents dossiers pour le mandat 2022-2026 est la suivante :

1- M. Ahmed Bettaieb : Président

2- Mme Leila Troudi : Secrétaire Générale

3- Mme Sara Arab : Trésorière Générale

4- M. Sami Saidane : Vice Président chargé des relations avec l'administration publique et les organismes

5- M. Ibrahim Ouerzazi : Vice Président chargé des relations internationales et des foires

6- M. Sobhi Saidi : Vice-Président chargé des sections régionales (FRAV)

7· Mme Saloua Bouattour : Vice-Présidente chargée des commissions techniques

8- M. Moez Hattour : Secrétaire Général Adjoint

9- Mme Dhekra Bennani : Trésorière Générale Adjointe.

2022T00859APSF2

Election du comité d'un syndic

Résidence «Diar El Bahr 2»

Zone touristique Mahdia

Suivant PV en date du 31/7/2022, déposé à la municipalité de Mahdia le 3/8/2022, et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3/8/2022 sous n°22803080 Quittance n°M048339 il a été mentionné l'élection du comité qui se compose :

Président : Mr Mekki Abdellatif

Vice Président : Mr Echaouch Zouheir

Trésorier : Mr Zeietti Tarek

Secrétaire général : Turki Foued

Trésorier adjoint : Mr Hamza Mohamed Amine

Membre : Mr Ben Salem Faouzi et Mr Memmi Badri.

2022S00915APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

L'avocat poursuivant : Maître Ouerfelli Haifa avocat en appel demeurant à l'avenue Farhat Hached Le Sers M.F : 1055310/T.

Poursuivant : Nabila bent Saleh Bedhief Hannachi demeurant à rue kantoul Le Sers Kef.

Partie poursuivie : Naceur Ben Zarrouk Chafi demeurant au Sidi Bourouis Seliana.

Immeuble saisi : La propriété est tous les parties communes de parti poursuivi dans le titre foncier n° 21387 Seliana, située à AIN ACHOUR Sidi Bourouis Seliana, plus précisément ouest la route qui lie entre Bourouis et Bourouis flaha, Gouvernorat du Seliana, elle est d'une superficie totale de 48074 m² (dont possède Mr Naceur la moitié), composé de deux lots séparés, le premier n°163 est d une superficie de 14190 m² le deuxième n°165 est d'une superficie de 33884 m², la propriété est de nature agricole.

Mise à prix : trente six milles cinquante cinq dinars et cinq cent millimes (36.055,500) outre les dépenses de poursuites qui seront fixes par le tribunal le jour de l'audience

Date et lieu de la vente : la vente aura lieux le mardi six septembre deux milles vingt-deux (6/9/2022) au tribunal de 1ère instance de Seliana.

Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs et la vue du cahier des charges est disponible au tribunal de 1ère instance de Seliana et dans le cabinet de Maître Ouerfelli Haifa (avocat poursuivant) situé à l'avenue Farhat Hached Le Sers 7180.

2022T00863VEPA1

Vente aux enchères publiques

Ben Omrane Lawyers Group

Tel : 71.948.002

MF : 000/M/A/1521742/P

Poursuivant : La Banque Nationale Agricole, S.A - MF 0000123L, dont le siège sis à Rue Hédi Nouira, Tunis.

Partie saisie : 1/ Sté PIMENTS CHAKROUN CHAMS, SARL, MF 1196707/V, dont le siège est à Immeuble Borj, escalier B, 4ème étage, Nasiria, Sfax, est à Rgueb, Route Mazzouna, km 8, gouvernorat de Sidi Bouzid, en tant que débitrice. 2/ Fakher Ben Mohamed Chakroun, demeurant à Sfax, Avenue de l'environnement n°21 bis, Gremda, en tant que caution solidaire et propriétaire du terrain objet du titre

foncier n°3668 Sfax. 3/ Mr Mohamed Ben Salem Ben Amor, demeurant à Sfax, 63 Rue Taher Sfar, en tant que caution solidaire et propriétaire du terrain objet du titre foncier n°123505 Sfax.

Avocat poursuivant : Ben Omrane Lawyers Group, en la qualité de son représentant Me Mohamed Fadhel Ben Omrane, Avocat près de la cour de cassation, - Immeuble Tamayouz - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Désignation du bien à vendre : 1- Terrain objet du titre foncier n°3668 Sfax dénommé «hana XVII» de superficie de 958 m c, sis à la route de Gremda, km 4 Sfax, dans une zone d'habitation. Il abrite une villa de haut standing, clôturée des 4 cotés, d'une superficie de 295 mc. Elle est composée d'un hall, salon et un bloc sanitaire et une cuisine, une suite des parents équipée d'une SB et une chambre et une suite des parents équipée d'une SB. L'architecture est moderne, les matériaux et les accessoires, la boiserie et le sanitaire sont de très haute qualité.

Le terrain abrite aussi d'un studio de 54 mc contenant une kitchenette et un WC.

La villa est occupée par la femme de M. Chkroun en application d'une décision de justice.

2- Terrain objet du Titre foncier n°123505 Sfax dénommé «ben amor 6» d'une superficie de 507 mc, sis à Bab Bhar, Sfax, au Rez-de-chaussée d'un immeuble au croisement des rues Taher Sfar et Patrice Lumumba. Il est composé de : a/ un local d'une superficie de 253,5 exploité par le propriétaire dans la vente et la réparation des moteurs électriques. b/ un atelier de 233,5 mc avec bureau et WC et un magasin de 20 mc.

Mise à prix : 1/ Titre foncier n°3668 Sfax : huit cent quatre-vingt-cinq milles dinars (885.000,000). 2/ Titre foncier n°123505 Sfax : sept cent soixante milles dinars (760.000,000) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judicaire.

Date et lieu de la vente aux enchères : Mercredi 14 septembre 2022 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9H du matin, affaire n°1513.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal. Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable du gouverneur de Sfax.

2022R01911VEPA1

Vente aux enchères

1- Le créancier : Najat Romdani, demeurant, Bani Tamim, à côté de société chargui de Gas, Raqada Kairouan CIN 07500746.

2- Le débiteur : Redwan Ben Mohammad Sayed Romdani, demeurant, Bani Tamim, à côté de société chargui - de Gas, Raqada Kairouan c i n 02033916

3- Avocat poursuivant :

Me Lotfi Meherzi avocat à la cour de cassation. Rue Abou Kassem Chebi, Kairouan.

4- Immeuble saisi :

3902 mètres carrés indivises à partir d'un terrain non constructible situé dans la région d'El-Borji de Kairouan et qui doit restituer sa superficie totale de 11402 mètres carrés, et limite tous les biens immobiliers l'espace de passage sur le campus de la route suivie par la route de ceinture la partie Borji à Mansoura Et vers l'est, la terre d'Ali Ben Mohammad Nahari, à l'ouest la terre de Moncef Ben Mohsen Romdhani et la terre des héritiers bedwi.

5- Mise à prix :

Deux cent trente quatre mille et cent vingt dinars, 234.120, 000 dinars, selon l'évaluation de l'expert Jamel Mabrouki.

6- Date et lieu de l'adjudication :

Le cinq septembre de l'année deux mille vingt deux 5/9/2022 à la chambre des criées, du tribunal de première instance de Kairouan à partir de 8h 30 du matin.

Conditions dans lesquelles le bien peut être inspecté et visité :

Visite : Ouverte tous les jours. Pour plus de renseignements s'adresser à l'étude de Maître Nacer Boulawed, Huissier de justice rue Abou Kacem Chebi Kairouan aux horaires de bureau.

2022S00920VEPA1

Vente aux enchères publiques

Deuxième adjudication après rabattement du prix de 40%

Etude de Maître Anis Gargouri

Avocat à la cour

12 Rue Salem Harzallah Sfax

L'adjudication aura lieu jeudi le 22 septembre 2022 à 9h à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Poursuivant : Société EL ALIA au nom de son représentant juridique, S.A.R.L, Inscrite au Registre de commerce du tribunal de première instance de Sfax sous le n°B25134562009, matricule fiscal n°1113932WAM000, son siège social situé à route Menzel Chaker km 40 Sfax, qui a désigné son adresse au bureau de son avocat maître Anis Gargouri, 12 rue Salem Harzallah, Sfax.

Partie saisie : Mouldi Gharbi, gérant d'une société, titulaire de la carte d'identité n°04200013, demeurant à route Sbitla, Lasouda, Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Anis Gargouri Avocat à la cour, 12 rue Salem Harzallah, Sfax.

Immeuble à vendre : La totalité du bien immeuble non enregistré à la conservation foncière sise à la zone municipale Lasouda contenant un entrepôt bâtit basé sur des poutres en béton armé comportant une grande porte en acier de son coté sud, limité au sud et à l'est par une rue, au nord par Noureddine Ben Dhafer Badraoui, et à l'ouest par Habib Ben Mohamed Badraoui.

Mise à prix :

Cent dix huit mille huit cent dinars (118.800 000 D) et ce après rabattement de la mise à prix préliminaire de 40% suivant l'évaluation de l'expert Mohamed

Naceur Hamdouni en vertu d'une ordonnance sur requête n°24644 en date du 02/12/2021 plus les frais et dépenses (dépenses de la première adjudication 3.500,000D).

Pour plus d'amples renseignements s'adresser aux heures de bureaux aux lieux de l'immeuble, soit au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où une copie du cahier des charges s'y trouve déposée, soit à l'étude de Maître Anis Gargouri,

N.B : Il n'est autorisé à participer aux enchères qu'à celui qui aura consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00970VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier

Sur saisie immobilière après réduction de 40%

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71 890 398

Fax : 71 891 602

Portable : 98 267 576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

Les parties saisie :

1) Taib Triki cin n°04603481 demeurant au 95 avenue Habib Bourguiba Khaireddine - la Goulette Tunis.

2) Sameh Ben Abdenebi demeurant à la même adresse.

Avocat pour suivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4 bis Rue Du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal 797021/F.

L'immeuble objet de la vente : L'immeuble objet de la saisi : La totalité de l'immeuble dénommé luisetta objet du titre foncier n°127475 Tunis se situant à l'avenue Habib Bourguiba Kram Tunis chacun possédant 171 parts indivises sur une totalité 342 parts.

Le bien immobilier est compos d'un rez-de-chaussée qui comporte une entré conduisant à un étage supérieur accompagné d'un escalier reverti de marbres, il y a également un salon, une chambre et un Hammam le vitres sont en aluminium, une cuisine et on entre dans la construction par un jardin et un édifice non entretenu.

Le 1er étage on grimpe à travers des escaliers et est constitué d'une salle à manger et grand espace son parterre est revit de marbres blanc, une cuisine, un wc une douche, sa superficie 189 mètres carrés.

Le deuxième étage est composé de 4 chambres une douche, sa superficie est de 150 mètres carrés.

La terrasse est composée d'une chambre de deux salles de bain revêtu de marbres

La description du bien immobilier objet de la vente a été faite part l'expert Bechir Ben Khlifa selon son rapport en date du 28/11/2021 en vertu de l'ordonnance sur requête n°80209 du 13/9/2021

Mise à prix : Après réduction de 40% la mise à prix a été fixée pour la somme de (976.968,000 D) majorée des honoraires et des frais légaux, arrêtés lors de l'audience du 12/7/2022 de l'ordre de 4.431, 926 D outres les frais complémentaire qui vont être estimés par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Tunis de lors de l'audience du 6/9/2022.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 6 septembre 2022 (6/9/2022) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue bab bnet Tunis.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le greffe du tribunal 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2022402005VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

Clôture des procédures judiciaires et la liquidation

De la Société Electro Ménager de Tunisie

Siège Rue Mikhail Nouaima n°6 El Omrane - Tunis

Matricule Fiscal : 0306857Q/A/M/000

Suite aux réunions tenues au tribunal de première instance de Ben Arous concernant l'affaire n°07/96 relative au dossier de redressement judiciaire de la société Electro Ménager de Tunisie (en liquidation).

Le tribunal sus-indiqué a donné l'ordre à l'administrateur judiciaire en date du 4/5/2021 de distribuer le solde restant aux créanciers cités dans son rapport et a prononcé en date du 14/12/2021 le jugement suivant :

- Clôturer les procédures du redressement judiciaire de la société «Electro Ménager de Tunisie» en vue de sa liquidation.

- Autoriser l'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed Naceur Gharsalli de procéder aux publications nécessaires au Registre National des Entreprises «RNE» et au Journal Officiel de la République Tunisien et au deux journaux quotidiens et informer la commission de suivi des entreprises économiques.

En exécution des décisions précitées, l'administrateur judiciaire s'est chargé de la répartition du reliquat du compte de l'entreprise entre les créanciers, et a distribué les fonds destinés aux anciens personnels de l'entreprise à la recette des actes judiciaires de Ben Arous et ce en application de l'ordre n°14722 du président de tribunal de première instance de Ben Arous.

Ainsi, les travaux de liquidation de la Société Electro Ménager de Tunisie ont été finalisés et cette décision a été inscrite au Registre National des Entreprises le 27/7/2022 sous le numéro 202258638 (bulletin numéro 149).

2022T00867VEPA2

La décision de clôture les procédures de règlement judiciaire

Pour la société "Cordetes"

Registre de commerce : B130251998

I.U : 0614897 Q

Siège social : Km 21 route principale Numéro 5 Mornaguia

En vertu du jugement numéro 53 Rendu par le Tribunal de Première Instance de la Manouba le 24/4/2019, il a été décidé la clôture des procédures de règlement judiciaire pour la société "Cordetes" approuvé par le jugement daté le 25 juin 2007 sous le numéro 53 et la poursuite son activités d'une manière normale et lever toutes les interdictions qui lui étaient imposées à la suite du jugement précité et finir les tâches de commissaire à l'exécution Monsieur Fathi Sabbai et l'autorisation de s'inscrire ce jugement au registre de commerce de l'entreprise et au journal officiel de la République Tunisienne et transmettre une copie de ce jugement à la commission de suivi des entreprises économiques.

2022401996VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif

MF : 0510392V

En l'absence du quorum légalement requis lors de l'AGE du 22 juillet 2022, les actionnaires de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV sont convoqués de nouveau en Assemblée Générale extraordinaire le vendredi 02 septembre 2022 à 10H au siège de l'AIB sis au 19 bis rue Kamel Atatürk 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Dissolution anticipée de la société,

2- Suspension des formalités de dissolution de la SICAV jusqu'à l'obtention de l'agrément de liquidation délivré par le Conseil du Marché Financier,

3- Pouvoir pour formalités.

2022R01981SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ITISSALIA SERVICES

Société anonyme

Au capital de 6.045.000 DT

Immeuble Roosevelt, Km 3.5 sur GP1, Djebel El Jeloud, 1046 Tunis

Les actionnaires de la société ITISSALIA SERVICES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 8 septembre 2022 à 15 heures au grand hôtel, Rue Monastir, Menzeh 7 Ariana - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation à l'assemblée générale ordinaire et entérinement de sa tenue tardive,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

3- Approbation des états financiers et du rapport de gestion relatifs à l'exercice 2020,

4- Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes,

5- Approbation des états financiers consolidés de l'année 2021

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021,

7- Affectation des résultats de l'exercice 2021,

8- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2020,

9- Nomination des membres du conseil d'administration

10- Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2022-2023-2024

11- Procuration pour le Directeur Général de la société en vue d'effectuer les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

2022R01989SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

MF : 397962T

CNSS : 189210-60

Identifiant unique : 0397962 T

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi le 15 septembre 2022 à 10 heures au siège social sis à la Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021 arrêté par le Conseil d'Administration.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2021

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2021

- Fixation du montant des jetons de présence

- Approbation des rémunérations des membres du comité d'audit

- Pouvoirs en vue des formalités.

2022R01995SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU KEF - S.A

Capital social : 333 MD

RC : B126371997

Matricule fiscal : 014603WAM000

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport du KEF sont convoques à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu, vendredi le 02 septembre 2022 à 10h au siège social de la société, avenue Mongi Slim el Kef, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

3. Approbation des états financiers relatif à l'exercice 2021.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

5. Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2021.

6. Affectation des résultats relatif à l'exercice 2021.

7. Approbation des états financiers consolidés de la SRT Kef et SRT Siliana relatif à l'exercice 2018.

8. Approbation des états financiers consolidés de la SRT Kef et SRT Siliana relatif à l'exercice 2019.

9. Fixation du montant des jetons de présence.

10. Questions diverses.

2022R02003SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2019

Et à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2020

Et à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2021

Qui se tiendront le samedi 10 septembre 2022

Société SKIRA PETRO-SERVICES

Société anonyme

Au capital de 120.000 dinars

Siège social : Cité Essaâda - La Skhira

Identifiant unique n° : 043778G

Les actionnaires de la Société Anonyme Skira Pétro-Services sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019 et qui aura lieu le samedi 10 septembre 2022 à 11 heures au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ardre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

3) Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'AGA.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2019.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le Président Directeur Général.

8) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

9) Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président Directeur Général et au Directeur Général Adjoint partant.

10) Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11) Questions diverses.

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 à Sfax : le rapport du conseil d'administration à l'assemblée relatif à l'exercice 2019, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019, l'état des cautionnements. avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle au cours de l'exercice 2019, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée annuelle, les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ainsi que la liste des actionnaires.

De même, les actionnaires de la Société Anonyme Skira Pétro-Services sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 et qui aura lieu le samedi 10 septembre 2022 à 12 heures au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3) Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'AGA.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le Président Directeur Général.

8) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

9) Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président Directeur Général et au Directeur Général Adjoint partant.

10) Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11) Questions diverses.

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 à Sfax : le rapport du conseil d'administration à l'assemblée relatif à l'exercice 2020, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020 l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle au cours de l'exercice 2020, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée annuelle, les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ainsi que la liste des actionnaires.

De même, les actionnaires de la Société Anonyme Skira Pétro-Services sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 et qui aura lieu le samedi 10 septembre 2022 à 13 heures au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3) Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'AGA.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le Président Directeur Général.

8) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

9) Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président Directeur Général et au Directeur Général Adjoint partant.

10) Election des membres du conseil d'administration.

11) Désignation du commissaire aux comptes.

12) Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

13) Autorisation donnée au PDG pour faire une donation au profit des écoles publiques de tout le matériel informatique et bureautique figurant aux états financiers arrêtés au 31/12/2021.

14) Approbation de l'abandon de la construction édifiée au désert sur sol d'autrui propriété de la Trapsa.

15) Autorisation donnée au PDG pour céder le camion IVECO.

16) Autorisation donnée au PDG de procéder à la réduction du capital en ramenant le montant de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars par action et la distribution du montant de la réduction aux actionnaires

17) Questions diverses.

18) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 à Sfax : le rapport du conseil d'administration à l'assemblée relatif à l'exercice 2021, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021 l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle au cours de l'exercice 2021, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée annuelle, les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ainsi que la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister aux assemblées générales annuelles sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2022X00976SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

De la Société AZUR DETERGENT du 26 août 2022

SOCIETE AZUR DETERGENT SA

Capital social : 40.430.000 Dinar

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique : 000/M/A/1487623/K

CNSS : 552681-72

La Société AZUR DETERGENT, invite ces actionnaires, à assister à l'assemblée générale ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendront successivement le vendredi 26 août 2022 à partir de 10h, au siège social de la société, sis au 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Réunion de l'assemblée générale ordinaire :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2021 ;

3. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2021 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

8. Détermination et attribution de jetons de présence 2021 aux membres du Conseil d'Administration;

9. Détermination de la rémunération des membres du comité permanent d'audit;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

11. Pouvoirs pour formalités.

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire :

1- Ratification de la modalité et délais de convocation;

2- Examen et Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital par conversion des créances conformément aux dispositions des articles 304 et 305 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Lecture et Approbation du rapport des commissaires aux comptes de la société relatif à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription;

4- Augmentation du capital par conversion de créances;

5- Approbation de la suppression de droit préférentiel de souscription;

6- Ordonnancement d'un mandat au Président Directeur Général pour l'émission d'un Certificat de Versement des actions en compensation des créances échues sur la société de l'actionnaire la société SAH;

7- Mise à jour de l'adresse du siège social;

8- Modification corrélative des statuts;

9- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents aux Assemblées, seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au n°5 rue 8610 Z.I Charguia 1 - Tunis.

2022402004SANB3

Autres sociétés

La société coopérative de base pour les services agricoles "Al-Tawfiq" à M'saken

Adresse : Rue de Monastir 4070

Téléphone : 97554388

Matricule fiscal : w1283405

Le Conseil d'Administration de la Société Coopérative de Base de Services Agricoles «Al-Tawfiq» annonce que l'assemblée générale ordinaire pour les exercices 2013/2014/2015 se tiendra le mardi 20/9/2022 à 9h du matin au siège de la société pour examiner l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports littéraires et financiers du Conseil d'Administration pour les exercices 2013/2014/2015

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour les exercices 2013/2014/2015

3) Discuter des rapports du Conseil d'administration et envisager la possibilité de les approuver

4) Mettre à jour la liste des abonnés

5) Renouvellement de l'ensemble du conseil d'administration

6) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2016/2017/2018.

Observation :

- Cette annonce est considérée comme une convocation personnelle à toutes les personnes concernées, qui peuvent consulter les procès-verbaux et procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes au siège de la société, à partir du 12/9/2022.

- La porte des candidatures pour devenir membre du Conseil d'administration est ouverte du 01/9/2022 au 10/9/2022. Les personnes souhaitant se présenter comme membres du Conseil d'administration doivent en faire la demande par lettre recommandée au nom du président du conseil d'administration.

- Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, la séance plénière se tiendra sur une seconde convocation le 10/11/2022 aux mêmes lieu, heure et ordre du jour.

2022S00919SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Yamina Bent Hamouda Ben Belgacem Ajili avise être propriétaire la moitié d'un terrain nord ouest d'une superficie de 500.42m² à la route de Ataya km 4 zanket kanzoul Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domiciliant à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00967DIVD2

OFFICE NATIONAL DU THERMALISME ET DE L'HYDROTHERAPIE

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2021

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations Incorporelles		305 885	292 533
Amortissements		< 250 188>	< 238 870>
		55 697	**53 664**
Immobilisations corporelles		6 712 609	6 625 989
Amortissements		< 4 846 940>	< 4 495 327>
		1 865 670	**2 130 663**
Immobilisations Financières		2 090 234	2 090 234
Provisions		< 588 689>	< 438 689>
		1 501 545	**1 651 545**
Total des Actifs Immobilisés		**3 422 912**	**3 835 871**
Total des actifs non courants		**3 422 912**	**3 835 871**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		156 616	168 128
Provisions		< 18 264>	< 18 264>
		138 351	**149 864**
Clients et comptes rattachés		894 675	872 319
Provisions		< 773 011>	< 773 011>
		121 665	**99 308**
Autres actifs courants		2 474 623	3 097 822
Provisions		< 265 234>	< 265 234>
		2 209 388	**2 832 588**
Liquidités et équivalents de liquidités		22 132 522	19 589 856
Total des actifs courants		**24 601 927**	**22 671 616**
TOTAL DES ACTIFS		**28 024 838**	**26 507 487**

OFFICE NATIONAL DU THERMALISME ET DE L'HYDROTHERAPIE

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2021

(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Fonds de dodation		14 435 505	14 435 505
Capital social		2 438 354	2 438 354
Résultats reportés		<12 754 796>	<12 973 447>
Autres Fonds propres		8 840 891	9 189 193
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		**12 959 954**	**13 089 605**
Résultat de l'exercice		842 629	218 651
Total des capitaux propres avant affectation		**13 802 584**	**13 308 256**
PASSIFS			
Passifs non courants			
provisions pour risques et charges		-	-
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		520 000	437 634
Autres passifs courants		13 702 255	12 761 596
Total des passifs		**14 222 255**	**13 199 230**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**28 024 838**	**26 507 487**

OFFICE NATIONAL DU THERMALISME ET DE L'HYDROTHERAPIE

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 Décembre 2021

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		**4 937 953**	**4 848 529**
Produits d'exploitation		171 893	146 862
Autres Produits d'exploitation		4 766 061	4 701 667
Charges d'exploitation		**<4 810 476>**	**<5 552 591>**
Variation des stocks		< 11 512>	< 14 197>
Achats consommés de matières et fournitures		< 256 178>	< 330 126>
Charges du personnel		<3 066 427>	<3 248 330>
Dotations aux amortissements et aux provisions		< 552 831>	< 773 750>
Autres charges d'exploitation		< 923 528>	<1 186 189>
Résultat d'exploitation		**127 477**	**< 704 063>**
Produits de placements		1 648 027	1 388 694
Charges de placements		<1 054 835>	< 701 515>
Autres pertes ordinaires		< 4 635>	< 5>
Autres gains ordinaires		127 096	236 039
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**843 129**	**219 151**
Impôts sur les sociétés		< 500>	< 500>
Résultat des activités ordinaires après impôt		**842 629**	**218 651**
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0	0
Résultat net de l'exercice		**842 629**	**218 651**
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
Résultat après modifications comptables		**842 629**	**218 651**

OFFICE NATIONAL DU THERMALISME ET DE L'HYDROTHERAPIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 Décembre 2021

(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat des activités ordinaires après impôt	**842 629**	**218 651**
Ajustements pour:		
Amortissements et provisions	552 831	773 750
Variation des:		
Stocks	11 512	14 197
Créances	< 22 356>	< 23 542>
Autres actifs courants	88 199	< 400 355>
Fournisseurs et autres passifs courants	1 022 783	660 772
Plus ou moins value de cession		-
Transfert de charge		-
Subventions	< 398 048>	< 391 611>
Reprise sur provision		
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	**2 097 552**	**851 861**
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements / acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	< 139 631>	< 219 546>
Encaissements /cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 500	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**< 133 131>**	**< 219 546>**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Subvention d'investissement	584 745	< 1 749 072>
Dividendes et autres distributions	-	-
Encaissements provenant des CCA	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**584 745**	**< 1 749 072>**
Incidence de la variation de change sur les liquidités		
VARIATION DE TRESORERIE	**2 549 167**	**< 1 116 757>**
Trésorerie au début de l'exercice	**19 589 856**	**20 706 613**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**22 132 522**	**19 589 856**

2022R01996BCFA5

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*